

La sûreté, un droit de l'homme

I. Pas de droits et de liberté sans sûreté.



TROP VITE

On ne regrette de rouler trop vite
que lorsqu'il est trop tard



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

I. Pas de droits et de liberté sans sûreté.



www.securite-rouleuse.gouv.fr

RESTEZ MOTARD, À MOTO.
L'alcool et la vitesse sont les deux principaux facteurs d'accidents graves chez les motards lorsqu'ils sont seuls en cause.



I. Pas de droits et de liberté sans sûreté.

ON VA PAS DÉJÀ CHANGER DE CONDUCTEUR QUAND MÊME ?!?

J'ai PAS BAÏLLÉ J'Te DIS... Je Me DÉTENDAIS JUSTE LA MÂCHOÏRE

T'inquiète pas, oui j'ai un peu bu mais la voiture connaît le chemin

C'EST GENTIL MAIS JE PRÉFÈRE PAS (IL FAUT LA CONNAÎTRE) UN PEU, CETTE VOITURE

Je M'ARRÊTE PAS ON VA BAISSER NOTRE MOYENNE!

LES MÉDOCS, MOI, ÇA ME FAIT RIEN

ARRÊTE DE DIRE QUE J'SUIS PAS EN ÉTAT DE CONDUIRE!!! Tu Me DÉCONCENTRES!!!

NON Je SUIS PAS FATIGUÉ

OUI Je L'AVAIS VU & CE PANNEAU

volant

securite-routiere.gouv.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

MIEUX VAUT S'ACCROCHER À LA VIE QU'À SON VOLANT

Échangez vos plus mauvaises excuses sur Twitter [#passelevolant](#)

Alcool & CONDUITE

L'ALCOOL EST EN CAUSE DANS PRÈS D'1/3 DES ACCIDENTS MORTELS

L'ALCOOL EST L'UNE DES PREMIÈRES CAUSES DE MORTALITÉ SUR LES ROUTES

EN FRANCE CHAQUE ANNÉE PLUS DE 1 000 PERSONNES SONT TUÉES DANS DES ACCIDENTS AVEC ALCOOL

EN CAUSE LES FORTES ALCOOLÉMIES

DANS 55% DES ACCIDENTS MORTELS

ALCOOLÉMIE DU CONDUCTEUR > 1,5 G/L DE SANG

UNE PERSONNE QUI A BU A 8,5 X PLUS DE RISQUE D'ÊTRE RESPONSABLE D'UN ACCIDENT MORTEL

DES SOLUTIONS : PASSER LE VOLANT, RETENIR UN AMI QUI A BU...

L'ACCIDENT-TYPE A LIEU...

- LA NUIT** → 1 ACCIDENT MORTEL SUR 2 EST CAUSÉ PAR L'ALCOOL
- SUR UNE ROUTE SECONDAIRE HORS AGGLOMÉRATION** → 2/3 DES ACCIDENTS MORTELS CAUSÉS PAR L'ALCOOL ONT LIEU SUR CE TYPE DE ROUTE
- PAR UN HOMME** → 9/10 CONDUCTEURS ALCOOLISÉS IMPLIQUÉS DANS UN ACCIDENT MORTEL SONT DES HOMMES

1 CONDUCTEUR SUR 3 DÉCLARE PASSER LE VOLANT QUAND IL A UN PEU BU (199 avril 2013)

ILS SONT DE PLUS EN PLUS NOMBREUX À EMPÊCHER UN AMI QUI A BU, DE PRENDRE LE VOLANT...

77% (2014) vs **65%** (2011)

ET VOUS ?

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Source : Min. Int. 2012-2014 - Baromètre 98-955

I. Pas de droits et de liberté sans sûreté.

Dans mes déplacements, je dois respecter certaines règles comme limiter ma vitesse et ma consommation d'alcool.

Taux d'alcoolémie et effets sur le comportement

Taux d'alcoolémie en grammes d'alcool par litre de sang (mg d'alcool par litre d'air expiré)	Effets psycho-physiologiques	Facteur multiplicateur d'accidents
de 0,1 à 0,3 g/l (0,05 à 0,15 mg/l)	Tolérance physiologique. Aucun trouble constaté.	Le risque d'accident est toujours existant. L'aggravation liée à l'alcoolisation est déjà présente chez certains individus.
de 0,3 à 0,5 g/l (0,15 à 0,25 mg/l)	Toujours aucun signe apparent, mais les gestes commencent à être perturbés. Parfois la fusion optique des images est troublée et la sensibilité de la vue diminue. L'estimation des distances est des vitesses est faussée.	
de 0,5 à 0,8 g/l (0,25 à 0,40 mg/l)	Les troubles commencent à apparaître chez certaines personnes. Les temps de réaction sont allongés, les réactions motrices troublées. Euphorie du conducteur	X 2
de 0,8 à 1,20 g/l (0,40 à 0,60 mg/l)	Réflexes de plus en plus troublés. Baisse de la vigilance. Perte de l'équilibre. Aggravation des éblouissements. La conduite est dangereuse.	X 10
de 1,2 à 2 g/l (0,60 à 1,50 mg/l)	Début de l'ivresse. Allure titubante. On voit double. Perte de l'appréciation du relief. Agressivité.	X 40
Au-delà de 2 g/l (au-delà de 1 mg/l)	L'ivresse est nette et caractérisée. Confusion mentale. Graves troubles psychiques. Risque de coma éthylique et de décès. La conduite est impossible.	X 100

I. Pas de droits et de liberté sans sûreté.

Dans mes déplacements, je dois respecter certaines règles comme limiter ma vitesse et ma consommation d'alcool.

Taux d'alcoolémie et effets sur le comportement

Taux d'alcoolémie en grammes d'alcool par litre de sang (mg d'alcool par litre d'air expiré)	Effets psycho-physiologiques	Facteur multiplicateur d'accidents
de 0,1 à 0,3 g/l (0,05 à 0,15 mg/l)	Tolérance physiologique. Aucun trouble constaté.	Le risque d'accident est toujours existant. L'aggravation liée à l'alcoolisation est déjà présente chez certains individus.
de 0,3 à 0,5 g/l (0,15 à 0,25 mg/l)	Toujours aucun signe apparent, mais les gestes commencent à être perturbés. Parfois la fusion optique des images est troublée et la sensibilité de la vue diminue. L'estimation des distances et des vitesses est faussée.	
de 0,5 à 0,8 g/l (0,25 à 0,40 mg/l)	Les troubles commencent à apparaître chez certaines personnes. Les temps de réaction sont allongés, les réactions motrices troublées. Euphorie du conducteur	X 2
de 0,8 à 1,20 g/l (0,40 à 0,60 mg/l)	Réflexes de plus en plus troublés. Baisse de la vigilance. Perte de l'équilibre. Aggravation des éblouissements. La conduite est dangereuse.	X 10
de 1,2 à 2 g/l (0,60 à 1,50 mg/l)	Début de l'ivresse. Allure titubante. On voit double. Perte de l'appréciation du relief. Agressivité.	X 40
Au-delà de 2 g/l (au-delà de 1 mg/l)	L'ivresse est nette et caractérisée. Confusion mentale. Graves troubles psychiques. Risque de coma éthylique et de décès. La conduite est impossible.	X 100

Vrai

La vitesse et l'alcool sont des facteurs d'augmentation du risque d'avoir un accident.

I. Pas de droits et de liberté sans sûreté.

Les règles sont une atteinte à ma liberté.



T'as voulu
rouler vite?

Voici ton
nouveau bolide.



T'as voulu texter au volant? | Voici ton nouveau forfait illimité.



T'as voulu
conduire pompette ?

Voici ta
nouvelle plaque.

I. Pas de droits et de liberté sans sûreté.

Les règles sont une atteinte à ma liberté.



T'as voulu
rouler vite?

Voici ton
nouveau bolide.



T'as voulu texter au volant? | Voici ton nouveau forfait illimité.



T'as voulu
conduire pompette ?

Voici ta
nouvelle plaque.

Faux

Si je ne respecte pas les règles, je peux être blessé, perdre la vie ou la liberté.

I. Pas de droits et de liberté sans sûreté.

Si d'autres personnes ne respectent pas les règles de sécurité, cela n'a pas d'importance pour moi.



**DÈS 20 KM /H, UN CHOC SANS CEINTURE
PEUT ÊTRE MORTEL.**

EN VILLE, IL N'Y A PAS QUE DES VOITURES ACCIDENTÉES.

I. Pas de droits et de liberté sans sûreté.

Si d'autres personnes ne respectent pas les règles de sécurité, cela n'a pas d'importance pour moi.



Faux

Les victimes d'un accident de la route ne sont pas forcément dans la voiture qui n'a pas respecté les règles.



I. Pas de droits et de liberté sans sûreté.

La consommation de cannabis n'a aucune influence sur ma sécurité.



→ perte de contrôle
→ réflexes ralentis
→ diminution de la vigilance

SUR LA ROUTE LE CANNABIS FAIT 230 MORTS PAR AN.

Pour en savoir plus
www.cannabisetconduite.fr

ÉCOUTE CANNABIS
0 811 91 20 20
8h - 20h, COÛT D'UN APPEL LOCAL

CHANGÉONS

Étude "Influences et accidents routiers de la consommation de cannabis" 2011

I. Pas de droits et de liberté sans sûreté.

La consommation de cannabis n'a aucune influence sur ma sécurité.

→ perte de contrôle
→ réflexes ralentis
→ diminution de la vigilance

SUR LA ROUTE LE CANNABIS FAIT 230 MORTS PAR AN.

Pour en savoir plus
www.cannabisetconduite.fr

ÉCOUTE CANNABIS
0 811 91 20 20
8h - 20h, COÛT D'UN APPEL LOCAL

MILDT
Ministère de l'Intérieur
Ministère de la Santé

CHANGÉONS

Faux

La consommation de drogue me met en danger de mort : 25% des accidents mortels en 2015 ont révélé la présence de drogue chez l'un des conducteurs.

I. Pas de droits et de liberté sans sûreté.

Débat : que proposer pour que la liberté de circuler en toute sécurité soit une réalité ?

Visionnage de deux courts métrages :

- Je vous aime très fort : [lien](#)
- Le sourire du pompier : [lien](#)
- Stupéfiants et conduite, connaissez vous les risques ? : [lien](#)

I. Pas de droits et de liberté sans sûreté.

Débat : que proposer pour que la liberté de circuler en toute sécurité soit une réalité ?

Visionnage de deux courts métrages :

- Je vous aime très fort : [lien](#)
- Le sourire du pompier : [lien](#)
- Stupéfiants et conduite, connaissez vous les risques ? : [lien](#)

Trace écrite :

Vivre en sûreté est un droit fondamental pour tout être humain. Il ne peut y avoir de vie valant la peine d'être vécue, de libertés et de droits s'il n'y a pas de sûreté. C'est pourquoi la sûreté figure en bonne place dans toutes les déclarations internationales rappelant les droits de l'homme.

La sûreté est l'affaire de l'Etat, mais aussi de tous et exige un comportement réfléchi et responsable. Il faut avoir conscience des conséquences de ses actes pour les autres et pour soi avant d'agir.

II. La loi assure notre sûreté.

Soulignez les deux fonctions de la loi.



« **Art. 6** : La Loi est l'expression de la volonté générale [...] Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse... »

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789

« **Art. 7** : Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi...

Art. 8 : Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi. »

Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948.

II. La loi assure notre sûreté.

Soulignez les deux fonctions de la loi.



« **Art. 6** : La Loi est l'expression de la volonté générale [...] Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse... »

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789

« **Art. 7** : Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi...

Art. 8 : Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi. »

Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948.

II. La loi assure notre sûreté.

Comment faire pour obtenir la protection de la loi ?



« **Art. 6** : La Loi est l'expression de la volonté générale [...] Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse... »

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789

« **Art. 7** : Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi...

Art. 8 : Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi. »

Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948.

II. La loi assure notre sûreté.

Comment faire pour obtenir la protection de la loi ?



« **Art. 6** : La Loi est l'expression de la volonté générale [...] Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse... »

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789

« **Art. 7** : Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi...

Art. 8 : Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi. »

Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948.

Il faut déposer plainte auprès de la justice.

II. La loi assure notre sûreté.

Quel message veut faire passer cette affiche ?



II. La loi assure notre sûreté.

Quel message veut faire passer cette affiche ?



**LES VOISINS
N'ARRIVAIENT PAS A DORMIR,
MAIS ILS ARRIVAIENT A
FERMER LES YEUX.**

**MERCI DE VOUS MÊLER DE CE QUI
NE VOUS REGARDE PAS.**

Tous les enfants ont droit à une enfance paisible et sûre. Il faut dénoncer les violences dont ils sont victimes.

II. La loi assure notre sûreté.

Soulignez les mesures de protections prises pour protéger ces enfants en Sologne.

Enfants maltraités : un couple condamné

Tribunal correctionnel de Blois 23/03/2017

Un couple a comparu, mardi, à la barre du tribunal : l'homme pour répondre de violences sur cinq enfants, sa compagne pour non-dénonciation de mauvais traitements. Les faits se sont passés dans une commune de Sologne.

Le jeune garçon né en 2001 raconte avoir été contraint à s'agenouiller sur des crayons et à prendre des douches froides. Sa mère, qui était ivre la plupart du temps, n'a pas réagi. Les enquêteurs ont entendu le demi-frère du garçon qui a livré un témoignage semblable. Il a évoqué des claques, des coups, mais aussi des séjours sur le balcon dans le froid et sans vêtements. Lui non plus n'a pas voulu parler car sa mère lui a fait comprendre qu'une dénonciation enverrait son père en prison. L'enquête a été étendue à trois autres garçons que la mère a eus d'une autre union et qui ont été placés en famille d'accueil en février 2014. Très craintifs, ces enfants ont eux aussi fini par se confier. Ils ont décrit un beau-père leur infligeant des coups de fourchette sur les mains. Le plus petit, âgé de 5 ans, est resté enfermé dans les WC plongés dans le noir. Ces accusations de violences ont été corroborées par des lettres anonymes et des signalements venus de l'école.

Le substitut Christian Marquet est inquiet face au comportement du prévenu et requiert 15 mois d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve. « *Faire du mal n'apprend rien aux enfants et ne les aide pas à grandir.* » Pour la mère, il préconise quatre mois avec sursis.

Soulignant la gravité des faits et leur non-reconnaissance, le tribunal est allé au-delà des réquisitions, condamnant la mère à huit mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve, et son compagnon qui se trouvait en état de récidive à 24 mois dont huit ferme avec une mise à l'épreuve. Le couple devra verser des dommages et intérêts aux enfants victimes.

II. La loi assure notre sûreté.

Soulignez les mesures de protections prises pour protéger ces enfants en Sologne.

Enfants maltraités : un couple condamné

Tribunal correctionnel de Blois 23/03/2017

Un couple a comparu, mardi, à la barre du tribunal : l'homme pour répondre de violences sur cinq enfants, sa compagne pour non-dénonciation de mauvais traitements. Les faits se sont passés dans une commune de Sologne.

Le jeune garçon né en 2001 raconte avoir été contraint à s'agenouiller sur des crayons et à prendre des douches froides. Sa mère, qui était ivre la plupart du temps, n'a pas réagi. Les enquêteurs ont entendu le demi-frère du garçon qui a livré un témoignage semblable. Il a évoqué des claques, des coups, mais aussi des séjours sur le balcon dans le froid et sans vêtements. Lui non plus n'a pas voulu parler car sa mère lui a fait comprendre qu'une dénonciation enverrait son père en prison. L'enquête a été étendue à trois autres garçons que la mère a eus d'une autre union et qui ont été placés en famille d'accueil en février 2014. Très craintifs, ces enfants ont eux aussi fini par se confier. Ils ont décrit un beau-père leur infligeant des coups de fourchette sur les mains. Le plus petit, âgé de 5 ans, est resté enfermé dans les WC plongés dans le noir. Ces accusations de violences ont été corroborées par des lettres anonymes et des signalements venus de l'école.

Le substitut Christian Marquet est inquiet face au comportement du prévenu et requiert 15 mois d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve. « *Faire du mal n'apprend rien aux enfants et ne les aide pas à grandir.* » Pour la mère, il préconise quatre mois avec sursis.

Soulignant la gravité des faits et leur non-reconnaissance, le tribunal est allé au-delà des réquisitions, condamnant la mère à huit mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve, et son compagnon qui se trouvait en état de récidive à 24 mois dont huit ferme avec une mise à l'épreuve. Le couple devra verser des dommages et intérêts aux enfants victimes.

II. La loi assure notre sûreté.

A partir des déclarations de 1789 et de 1948, de l'affiche et de l'exemple, montrez que c'est par la loi que l'Etat assure notre sûreté.

II. La loi assure notre sûreté.

A partir des déclarations de 1789 et de 1948, de l'affiche et de l'exemple, montrez que c'est par la loi que l'Etat assure notre sûreté.

La loi a pour fonction de protéger chacun et de punir ceux qui l'enfreignent. Dans cette affaire, les enfants ont été mis en sûreté en étant retirés à leur mère. Les parents maltraitants ont été jugés et condamnés.

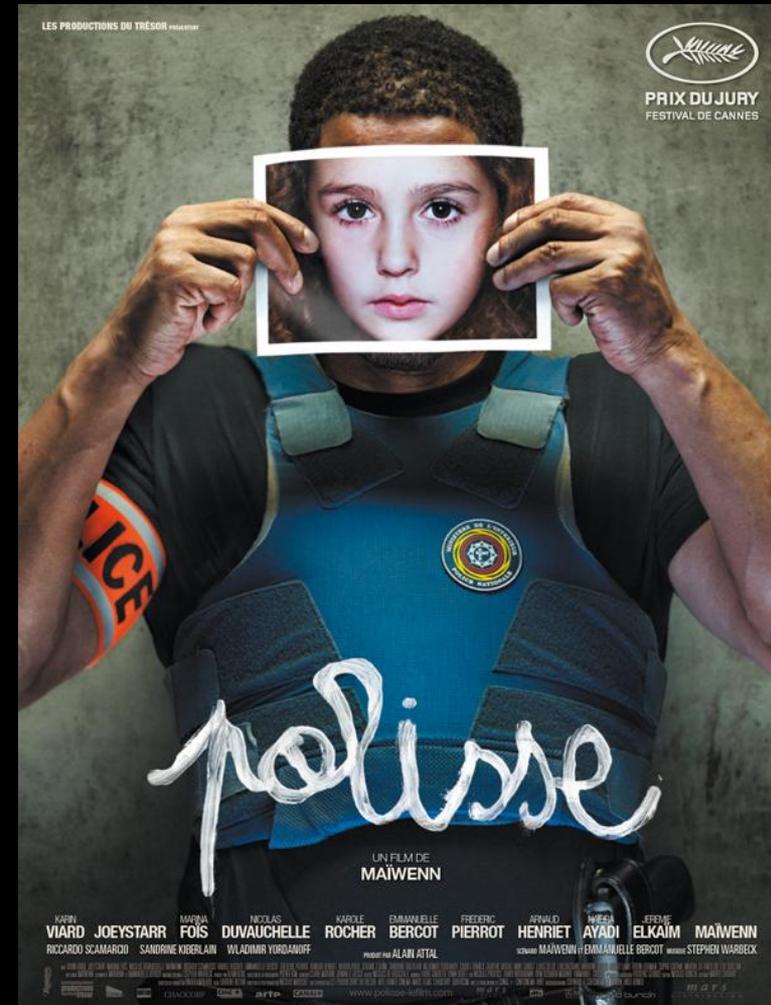
II. La loi assure notre sûreté.

Trace écrite :

Dans une démocratie, la sûreté est assurée par la loi. D'abord elle protège les personnes et les biens en fixant des limites aux libertés individuelles et collectives. Elle définit ce qu'il est ou non possible de faire afin d'éliminer les dangers.

Ensuite elle sanctionne et punit ceux qui par leurs actes menacent personnes et biens : ceux qui agissent volontairement en toute connaissance de cause et ceux qui par maladresse ou négligence causent du tort aux autres.

La loi vise à rappeler les devoirs de chacun afin d'agir en personne responsable



III. Les forces de sécurité veillent sur nous.

Contre quelle menace le plan Vigipirate est-il conçu ? Par qui ?

Quelques minutes après l'attaque perpétrée mercredi 7 janvier [2015] contre *Charlie Hebdo*, le plan Vigipirate a été relevé en Île-de-France au niveau « alerte attentat », le plus élevé, et les sorties scolaires suspendues. La présence des forces de l'ordre est devenue rapidement beaucoup plus visible dans la capitale.

Les organes de presse, les grands magasins, les lieux de culte et les transports dans la capitale ont été placés sous « protection renforcée » en région parisienne. Une cellule interministérielle de crise regroupant des représentants de l'Intérieur, de la Défense, de la Justice, des Transports, de la Santé ou encore de l'Éducation nationale, a été mise en place au ministère de l'Intérieur.

www.francetvinfo.fr, 8 janvier 2015.

Le plan Vigipirate

Créé en 1978

2003 : création de 4 niveaux de vigilance

2014 : simplification du système avec 2 niveaux de vigilance

VIGIPIRATE

Posture permanente de sécurité



- 1 Mesures d'inspection et de filtrage
- 2 Surveillance des lieux publics très fréquentés
- 3 Surveillance dans les transports

- 4 Inspections de certains trains
- 5 Contrôle des accès des sites institutionnels

Durée illimitée

Si hausse des menaces, des mesures plus contraignantes sont mises en place pour une durée limitée. On parle alors de **vigilance renforcée**.

VIGIPIRATE ALERTE ATTENTAT

Menace imminente d'attentat



- 1 Mise en alerte des services de secours et des forces de l'ordre
- 2 Interdiction de stationnement devant les établissements scolaires
- 3 Cellules de crise dans les ministères et préfectures

- 4 Renforcement des contrôles de détection d'explosifs
- 5 Plus de militaires affectés à la surveillance
- 6 Renforcement des contrôles de personnes

Durée limitée

Source : ministère de l'Intérieur

III. Les forces de sécurité veillent sur nous.

Contre quelle menace le plan Vigipirate est-il conçu ? Par qui ?

Le plan Vigipirate est conçu contre la menace terroriste par les services du Premier Ministre.

Quelques minutes après l'attaque perpétrée mercredi 7 janvier [2015] contre *Charlie Hebdo*, le plan Vigipirate a été relevé en Île-de-France au niveau « alerte attentat », le plus élevé, et les sorties scolaires suspendues. La présence des forces de l'ordre est devenue rapidement beaucoup plus visible dans la capitale.

Les organes de presse, les grands magasins, les lieux de culte et les transports dans la capitale ont été placés sous « protection renforcée » en région parisienne. Une cellule interministérielle de crise regroupant des représentants de l'Intérieur, de la Défense, de la Justice, des Transports, de la Santé ou encore de l'Éducation nationale, a été mise en place au ministère de l'Intérieur.

www.francetvinfo.fr, 8 janvier 2015.

Le plan Vigipirate

Créé en 1978

2003 : création de 4 niveaux de vigilance

2014 : simplification du système avec 2 niveaux de vigilance

VIGIPIRATE

Posture permanente de sécurité



- 1 Mesures d'inspection et de filtrage
- 2 Surveillance des lieux publics très fréquentés
- 3 Surveillance dans les transports

- 4 Inspections de certains trains
- 5 Contrôle des accès des sites institutionnels

Durée illimitée

Si hausse des menaces, des mesures plus contraignantes sont mises en place pour une durée limitée. On parle alors de **vigilance renforcée**.

VIGIPIRATE ALERTE ATTENTAT

Menace imminente d'attentat



- 1 Mise en alerte des services de secours et des forces de l'ordre
- 2 Interdiction de stationnement devant les établissements scolaires
- 3 Cellules de crise dans les ministères et préfectures

- 4 Renforcement des contrôles de détection d'explosifs
- 5 Plus de militaires affectés à la surveillance
- 6 Renforcement des contrôles de personnes

Durée limitée

Source : ministère de l'Intérieur

III. Les forces de sécurité veillent sur nous.

Soulignez les trois objectifs du plan Vigipirate et les mesures qui vous concernent.

Quelques minutes après l'attaque perpétrée mercredi 7 janvier [2015] contre *Charlie Hebdo*, le plan Vigipirate a été relevé en Île-de-France au niveau « alerte attentat », le plus élevé, et les sorties scolaires suspendues. La présence des forces de l'ordre est devenue rapidement beaucoup plus visible dans la capitale.

Les organes de presse, les grands magasins, les lieux de culte et les transports dans la capitale ont été placés sous « protection renforcée » en région parisienne. Une cellule interministérielle de crise regroupant des représentants de l'Intérieur, de la Défense, de la Justice, des Transports, de la Santé ou encore de l'Éducation nationale, a été mise en place au ministère de l'Intérieur.

www.francetvinfo.fr, 8 janvier 2015.

Le plan Vigipirate

Créé en 1978

2003 : création de 4 niveaux de vigilance

2014 : simplification du système avec 2 niveaux de vigilance

VIGIPIRATE

Posture permanente de sécurité



- 1 Mesures d'inspection et de filtrage
- 2 Surveillance des lieux publics très fréquentés
- 3 Surveillance dans les transports

- 4 Inspections de certains trains
- 5 Contrôle des accès des sites institutionnels

Durée illimitée

Si hausse des menaces, des mesures plus contraignantes sont mises en place pour une durée limitée. On parle alors de **vigilance renforcée**.

VIGIPIRATE ALERTE ATTENTAT

Menace imminente d'attentat



- 1 Mise en alerte des services de secours et des forces de l'ordre
- 2 Interdiction de stationnement devant les établissements scolaires
- 3 Cellules de crise dans les ministères et préfectures

- 4 Renforcement des contrôles de détection d'explosifs
- 5 Plus de militaires affectés à la surveillance
- 6 Renforcement des contrôles de personnes

Durée limitée

Source : ministère de l'Intérieur

III. Les forces de sécurité veillent sur nous.

Soulignez les trois objectifs du plan Vigipirate et les mesures qui vous concernent.

Quelques minutes après l'attaque perpétrée mercredi 7 janvier [2015] contre *Charlie Hebdo*, le plan Vigipirate a été relevé en Île-de-France au niveau « alerte attentat », le plus élevé, et les sorties scolaires suspendues. La présence des forces de l'ordre est devenue rapidement beaucoup plus visible dans la capitale.

Les organes de presse, les grands magasins, les lieux de culte et les transports dans la capitale ont été placés sous « protection renforcée » en région parisienne. Une cellule interministérielle de crise regroupant des représentants de l'Intérieur, de la Défense, de la Justice, des Transports, de la Santé ou encore de l'Éducation nationale, a été mise en place au ministère de l'Intérieur.

www.francetvinfo.fr, 8 janvier 2015.

Le plan Vigipirate

Créé en 1978

2003 : création de 4 niveaux de vigilance

2014 : simplification du système avec 2 niveaux de vigilance

VIGIPIRATE

Posture permanente de sécurité



1 Mesures d'inspection et de filtrage

2 Surveillance des lieux publics très fréquentés

3 Surveillance dans les transports

4 Inspections de certains trains

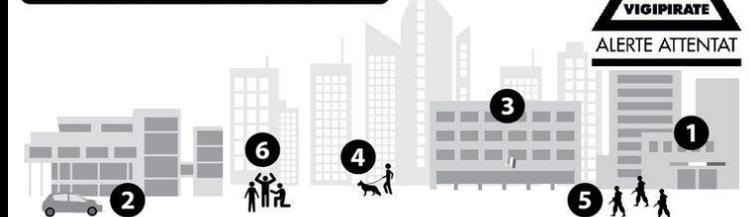
5 Contrôle des accès des sites institutionnels

Durée illimitée

Si hausse des menaces, des mesures plus contraignantes sont mises en place pour une durée limitée. On parle alors de vigilance renforcée.

VIGIPIRATE ALERTE ATTENTAT

Menace imminente d'attentat



1 Mise en alerte des services de secours et des forces de l'ordre

2 Interdiction de stationnement devant les établissements scolaires

3 Cellules de crise dans les ministères et préfectures

4 Renforcement des contrôles de détection d'explosifs

5 Plus de militaires affectés à la surveillance

6 Renforcement des contrôles de personnes

Durée limitée

Source : ministère de l'Intérieur

III. Les forces de sécurité veillent sur nous.

A quels aspects de la vie quotidienne s'appliquent les mesures du plan Vigipirate ? Comment les habitants peuvent-ils s'impliquer dans ce plan ?

Le plan Vigipirate

Créé en 1978

2003 : création de 4 niveaux de vigilance

2014 : simplification du système avec 2 niveaux de vigilance

VIGIPIRATE

Posture permanente de sécurité



1 Mesures d'inspection et de filtrage

2 Surveillance des lieux publics très fréquentés

3 Surveillance dans les transports

4 Inspections de certains trains

5 Contrôle des accès des sites institutionnels

Durée illimitée

Si hausse des menaces, des mesures plus contraignantes sont mises en place pour une durée limitée. On parle alors de vigilance renforcée.

VIGIPIRATE ALERTE ATTENTAT

Menace imminente d'attentat



1 Mise en alerte des services de secours et des forces de l'ordre

2 Interdiction de stationnement devant les établissements scolaires

3 Cellules de crise dans les ministères et préfectures

4 Renforcement des contrôles de détection d'explosifs

5 Plus de militaires affectés à la surveillance

6 Renforcement des contrôles de personnes

Durée limitée

III. Les forces de sécurité veillent sur nous.

A quels aspects de la vie quotidienne s'appliquent les mesures du plan Vigipirate ? Comment les habitants peuvent-ils s'impliquer dans ce plan ?

Elles s'appliquent à la vie quotidienne (déplacements, accès aux lieux publics).

Les habitants doivent suivre les consignes (bagages) et être vigilants.

Le plan Vigipirate

Créé en 1978

2003 : création de 4 niveaux de vigilance

2014 : simplification du système avec 2 niveaux de vigilance

VIGIPIRATE

Posture permanente de sécurité



1 Mesures d'inspection et de filtrage

2 Surveillance des lieux publics très fréquentés

3 Surveillance dans les transports

4 Inspections de certains trains

5 Contrôle des accès des sites institutionnels

Durée illimitée

Si hausse des menaces, des mesures plus contraignantes sont mises en place pour une durée limitée. On parle alors de vigilance renforcée.

VIGIPIRATE ALERTE ATTENTAT

Menace imminente d'attentat



1 Mise en alerte des services de secours et des forces de l'ordre

2 Interdiction de stationnement devant les établissements scolaires

3 Cellules de crise dans les ministères et préfectures

4 Renforcement des contrôles de détection d'explosifs

5 Plus de militaires affectés à la surveillance

6 Renforcement des contrôles de personnes

Durée limitée

III. Les forces de sécurité veillent sur nous.

Qui est mobilisé dans le cadre de l'opération Sentinelle ? Dans quels «points sensibles» du territoire ?

10 500 militaires seront mobilisés. « Le président de la République a demandé aux forces armées de participer à la sécurité des points sensibles du territoire », a indiqué le ministre de la Défense, évoquant « l'ampleur des menaces qui existent sur notre territoire ». Parlant d'une « véritable opération intérieure », il a souligné que « c'est la première fois qu'une mobilisation de cette ampleur [réquisitionne] nos forces sur notre territoire ». Le nombre de militaires mobilisés va être ainsi doublé par rapport à dimanche (11 janvier). Il sera alors supérieur à celui des soldats déployés en opérations extérieures (environ 9 000).

D'après *Le Parisien*, 12 janvier 2015.



III. Les forces de sécurité veillent sur nous.

Qui est mobilisé dans le cadre de l'opération Sentinelle ? Dans quels «points sensibles» du territoire ?

10 500 militaires seront mobilisés. « Le président de la République a demandé aux forces armées de participer à la sécurité des points sensibles du territoire », a indiqué le ministre de la Défense, évoquant « l'ampleur des menaces qui existent sur notre territoire ». Parlant d'une « véritable opération intérieure », il a souligné que « c'est la première fois qu'une mobilisation de cette ampleur [réquisitionne] nos forces sur notre territoire ». Le nombre de militaires mobilisés va être ainsi doublé par rapport à dimanche (11 janvier). Il sera alors supérieur à celui des soldats déployés en opérations extérieures (environ 9 000).

D'après *Le Parisien*, 12 janvier 2015.

Les militaires sont mobilisés dans les transports, les lieux de cultes, les organes de presse, certains magasins.



III. Les forces de sécurité veillent sur nous.

Soulignez les mots qui montrent l'engagement important de l'armée et les principes de cette opération militaire.

10 500 militaires seront mobilisés. « Le président de la République a demandé aux forces armées de participer à la sécurité des points sensibles du territoire », a indiqué le ministre de la Défense, évoquant « l'ampleur des menaces qui existent sur notre territoire ». Parlant d'une « véritable opération intérieure », il a souligné que « c'est la première fois qu'une mobilisation de cette ampleur [réquisitionne] nos forces sur notre territoire ». Le nombre de militaires mobilisés va être ainsi doublé par rapport à dimanche (11 janvier). Il sera alors supérieur à celui des soldats déployés en opérations extérieures (environ 9 000).

D'après *Le Parisien*, 12 janvier 2015.

J'ai décidé ce matin que cette opération, qui prendra le nom d'opération Sentinelle, serait pérennisée, ce qui conduira à mettre dans les effectifs prévus 7 000 militaires de façon durable.

La sécurité, la protection, l'indépendance, sont des principes qui ne se négocient pas, car il en va de la force de nos idées et de nos valeurs, et de la capacité de la France à les défendre. Et, également, je suis convaincu que cette mobilisation exceptionnelle que nous engageons avec le gouvernement, sera vécue par les Français comme un moyen de s'engager eux-mêmes pour la cohésion nationale.

Déclaration de François Hollande, président de la République française, sur la politique de défense de la France, 29 avril 2015.



III. Les forces de sécurité veillent sur nous.

Soulignez les mots qui montrent l'engagement important de l'armée et les principes de cette opération militaire.

10 500 militaires seront mobilisés. « Le président de la République a demandé aux forces armées de participer à la sécurité des points sensibles du territoire », a indiqué le ministre de la Défense, évoquant « l'ampleur des menaces qui existent sur notre territoire ». Parlant d'une « véritable opération intérieure », il a souligné que « c'est la première fois qu'une mobilisation de cette ampleur [réquisitionne] nos forces sur notre territoire ». Le nombre de militaires mobilisés va être ainsi doublé par rapport à dimanche (11 janvier). Il sera alors supérieur à celui des soldats déployés en opérations extérieures (environ 9 000).

D'après *Le Parisien*, 12 janvier 2015.

J'ai décidé ce matin que cette opération, qui prendra le nom d'opération Sentinelle, serait pérennisée, ce qui conduira à mettre dans les effectifs prévus 7 000 militaires de façon durable.

La sécurité, la protection, l'indépendance, sont des principes qui ne se négocient pas, car il en va de la force de nos idées et de nos valeurs, et de la capacité de la France à les défendre. Et, également, je suis convaincu que cette mobilisation exceptionnelle que nous engageons avec le gouvernement, sera vécue par les Français comme un moyen de s'engager eux-mêmes pour la cohésion nationale.

Déclaration de François Hollande, président de la République française, sur la politique de défense de la France, 29 avril 2015.



III. Les forces de sécurité veillent sur nous.

Quelles valeurs de la République sont défendues par l'opération Sentinelle ? Qui s'engage pour ces valeurs et dans quels buts ?

10 500 militaires seront mobilisés. « Le président de la République a demandé aux forces armées de participer à la sécurité des points sensibles du territoire », a indiqué le ministre de la Défense, évoquant « l'ampleur des menaces qui existent sur notre territoire ». Parlant d'une « véritable opération intérieure », il a souligné que « c'est la première fois qu'une mobilisation de cette ampleur [réquisitionne] nos forces sur notre territoire ». Le nombre de militaires mobilisés va être ainsi doublé par rapport à dimanche (11 janvier). Il sera alors supérieur à celui des soldats déployés en opérations extérieures (environ 9 000).

D'après *Le Parisien*, 12 janvier 2015.

J'ai décidé ce matin que cette opération, qui prendra le nom d'opération Sentinelle, serait pérennisée, ce qui conduira à mettre dans les effectifs prévus 7 000 militaires de façon durable.

La sécurité, la protection, l'indépendance, sont des principes qui ne se négocient pas, car il en va de la force de nos idées et de nos valeurs, et de la capacité de la France à les défendre. Et, également, je suis convaincu que cette mobilisation exceptionnelle que nous engageons avec le gouvernement, sera vécue par les Français comme un moyen de s'engager eux-mêmes pour la cohésion nationale.

Déclaration de François Hollande, président de la République française, sur la politique de défense de la France, 29 avril 2015.

III. Les forces de sécurité veillent sur nous.

Quelles valeurs de la République sont défendues par l'opération Sentinelle ? Qui s'engage pour ces valeurs et dans quels buts ?

10 500 militaires seront mobilisés. « Le président de la République a demandé aux forces armées de participer à la sécurité des points sensibles du territoire », a indiqué le ministre de la Défense, évoquant « l'ampleur des menaces qui existent sur notre territoire ». Parlant d'une « véritable opération intérieure », il a souligné que « c'est la première fois qu'une mobilisation de cette ampleur [réquisitionne] nos forces sur notre territoire ». Le nombre de militaires mobilisés va être ainsi doublé par rapport à dimanche (11 janvier). Il sera alors supérieur à celui des soldats déployés en opérations extérieures (environ 9 000).

D'après *Le Parisien*, 12 janvier 2015.

J'ai décidé ce matin que cette opération, qui prendra le nom d'opération Sentinelle, serait pérennisée, ce qui conduira à mettre dans les effectifs prévus 7 000 militaires de façon durable.

La sécurité, la protection, l'indépendance, sont des principes qui ne se négocient pas, car il en va de la force de nos idées et de nos valeurs, et de la capacité de la France à les défendre. Et, également, je suis convaincu que cette mobilisation exceptionnelle que nous engageons avec le gouvernement, sera vécue par les Français comme un moyen de s'engager eux-mêmes pour la cohésion nationale.

Déclaration de François Hollande, président de la République française, sur la politique de défense de la France, 29 avril 2015.

Toutes les valeurs de la République et ses principes sont défendus. Le Président s'engage pour ces valeurs, mais aussi la sécurité, l'indépendance.

III. Les forces de sécurité veillent sur nous.

Trace écrite :

Une force publique chargée d'assurer la sécurité des citoyens est organisée par l'Etat. Elle comprend la police dans les zones urbaines et la gendarmerie dans les zones rurales.

Elles ont des missions préventives : alerter les citoyens de certains dangers, effectuer des contrôles et rappeler la loi, informer les jeunes sur les conduites à risques.

Les forces de sécurité assurent des missions répressives et de police judiciaire : constater les infractions, enquêter, arrêter les auteurs.

